

Paris, le 25 juin 2020

Communiqué de Presse

Objet : Maintien de la desserte de l'aéroport de Nice Côte d'Azur

Alexandra VALETTA-ARDISSON a été alertée par l'Union pour l'entreprise des Alpes-Maritimes sur la situation inquiétante du secteur touristique dans le département.

La période estivale représente les ressources annuelles principales des restaurateurs, hôteliers et de l'ensemble des entreprises du secteur touristique de la Côte d'Azur, pour lesquels Alexandra VALETTA-ARDISSON se bat depuis le début de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

De nombreux vacanciers plébiscitent le littoral méditerranéen, qui est à ce jour principalement desservi par le transport aérien grâce à l'aéroport de Nice Côte d'Azur. Or, il semblerait que l'entreprise Air France malgré le soutien de l'État n'assurerait que 35% à 40% de son programme de vols en juillet et en août prochain.

Cette situation serait extrêmement dommageable pour les professionnels du tourisme déjà sévèrement impactés par la crise sanitaire. Cela ne ferait que condamner davantage l'économie et l'attractivité de nos territoires.

L'économie touristique représente en effet pour la Côte d'Azur, 10 milliards d'euros en chiffres d'affaires, 75 000 emplois directs liés au tourisme, générant autant d'emplois indirects. Le poids du tourisme dans l'économie y dépasse 15% contre 7,2% en France.

Alexandra VALETTA-ARDISSON a donc interpellé Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, chargé des Transports, ainsi que Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances, afin qu'ils entreprennent toutes les démarches nécessaires pour que l'entreprise Air France revoit sa position et que le trafic aérien reprenne de manière soutenue.

Pour toute information :

Céline Leroyer : Tél. 06 72 28 72 96

E-mail : alexandra.ardisson@assemblee-nationale.fr

Site Internet : <http://www.alexandra-valetta-ardisson.fr/>

Twitter : @A_Ardisson

Facebook : @aardisson